

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

### **PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE 3 AOUT 2015 À 20 H 00 AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, 30 CHEMIN LYNCROFT À HAMPSTEAD**

---

**SONT PRÉSENTS :** Monsieur le Maire William Steinberg, Madame La Conseillère Karen Zajdman, Messieurs les Conseillers, Leon Elfassy, Michael Goldwax, Warren Budning et Harvey Shaffer, formant quorum sous la présidence du Maire Steinberg.

**ABSENT :** Conseiller Jack Edery

**SONT AUSSI PRÉSENTS :** Monsieur Richard Sun, Directeur Général et Pierre Tapp, Greffier, qui prend note des délibérations.

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le Maire déclare la séance ouverte à 20h17.

#### **1<sup>ÈRE</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Une personne est intervenue auprès du conseil, le maire et les conseillers ont répondu aux questions de la citoyenne.

2015-157

#### **MODIFICATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'amender l'ordre du jour tel que proposé de façon à ajouter à celui-ci le point suivant :

- 6.2** - Autorisation à présenter un projet en conformité avec le "Programme de soutien aux installations sportives & récréative phase III".

Adoptée

2015-157A

#### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Warren Budning, et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE l'ordre du jour tel que modifié soit adopté.

Adoptée

2015-158

#### **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 juillet 2015 soit adopté dans la forme soumise.

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2015-159

### **AUTORISATION – PARTICIPATION AU CONGRÈS 2015 DE NRPA**

---

ATTENDU QUE le Congrès et exposition 2015 du NRPA (National Recreation and Park Association) se tiendra à Las Vegas, Nevada, le 15 septembre 2015 au 17 septembre 2015;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman, et RÉSOLU UNANIMEMENT :

- QUE le Conseil autorise le Conseiller Leon Elfassy, à participer au Congrès et exposition 2015 du NRPA;
- QUE les dépenses relatives à ce congrès pour le Conseiller Leon Elfassy, sont estimées à 2 700\$US plus les dépenses raisonnables.

Le certificat du trésorier 15-17, daté du 11 juin 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-160

### **AUTORISATION À PRÉSENTER UN PROJET EN CONFORMITÉ AVEC LE “PROGRAMME DE SOUTIEN AUX INSTALLATIONS SPORTIVES & RECREATIVE PHASE III”**

---

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a lancé un *Programme de soutien aux installations sportives et récréatives* Phase III;

ATTENDUE QUE la Ville de Hampstead a planifié d'améliorer l'installation de ses équipements de sport et de loisirs en 2016;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la Ville de Hampstead autorise la présentation d'un projet au Ministère de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et ce, dans le cadre du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives – Phase III;

QUE soit confirmé l'engagement de la Ville de Hampstead à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation de ce dernier;

QUE la Ville de Hampstead désigne M Yves Tedom, CPA, Contrôleur de la Ville, comme personne autorisée à signer en son nom tous les documents relatifs au projet mentionné ci-dessus.

Adoptée

2015-161

### **DÉCRÉTANT LES TARIFS RELATIFS AUX ACTIVITÉS CULTURELLES, SPORTIVES ET DE LOISIRS (POUR L'AUTOMNE/HIVER 2015/2016)**

---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 811-2 a été donné lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 et que les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par la Conseillère Karen Zajdman, appuyée par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 811-2 intitulé : « Règlement modifiant le règlement n° 811, décrétant les tarifs relatifs aux activités culturelles, sportives et de loisirs pour l'automne/hiver 2015/2016 ».

Adoptée

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

2015-162

### **ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 816 CONCERNANT LES PISCINES, LES BAINS À REMOUS ET LES SPAS**

---

CONSIDÉRANT QU'avis de motion du Règlement n° 816 a été donné lors de la séance ordinaire du 6 juillet 2015 et que les membres du Conseil ont reçu une copie dudit règlement dans les délais et qu'ils déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement abroge le règlement 760 et ses amendements;

Il est proposé par le Conseiller Warren Budning, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le Règlement n° 816 intitulé : « Règlement numéro 816 concernant les piscines, les bains à remous et les spas ».

Adoptée

2015-163

### **ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT N° 727-19 INTITULÉ « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 727 AFIN D'ÉTABLIR LA DISTANCE ENTRE LA PISCINE ET LA CLÔTURE »**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont reçu copie du deuxième projet de Règlement n° 727-19 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage n° 727 afin d'établir la distance entre la piscine et la clôture, et déclarent l'avoir lu;

Il est proposé par le Conseiller Warren Budning, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'adopter le deuxième projet de Règlement n° 727-19 qui sera intitulé : « Règlement n° 727-19 modifiant le règlement de zonage n° 727 afin d'établir la distance entre la piscine et la clôture ».

Adoptée

2015-164

### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 13 JUILLET 2015**

---

Chaque membre du Conseil en ayant reçu copie, le Greffier dépose le procès-verbal de la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme, tenue le 13 juillet 2015.

Le conseil prend acte du dépôt dudit procès-verbal par le Greffier.

2015-165

### **DÉPÔT DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION CONCERNANT LE 5567, CHEMIN QUEEN MARY**

---

Conformément à l'article 5.1 du Règlement n° 759 concernant la démolition des immeubles, le conseil municipal reçoit dépôt de la décision rendue par le comité de démolition à sa séance du 15 juin 2015 par laquelle il approuve la démolition de la résidence unifamiliale isolée située au 5567, Chemin Queen Mary, lot no. 2 088 742.

Aucun résident n'a exprimé des préoccupations concernant la démolition au Comité de démolition de la Ville. Le Conseil a reçu une (1) objection à la décision du Comité de démolition durant la période de trente (30) jours exigée par la loi. Cette opposition a été formulée par Monsieur Robert K. Soden, résident de la Ville Montréal-Ouest. Le Conseil de la Ville a soigneusement pris en considération l'objection et, après examen des faits et du dossier, a décidé de ne pas s'opposer à la décision rendue par le Comité de démolition.

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2015-166

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION CONCERNANT LA MODIFICATION À LA CONDITION CONCERNANT LA DEMANDE D'AUTORISER LA DÉMOLITION DU BÂTIMENT EXISTANT AFIN DE CONSTRUIRE UNE NOUVELLE HABITATION INDIVIDUELLE UNIFAMILIALE AU 28, CHEMIN THURLOW, LOT NO .: 2 088 845, ZONE RA-1**

---

**CONSIDÉRANT QUE** le projet soumis respecte les exigences des règlements numéros 759, 759-1, 791, 804, 804-1 concernant la démolition;

**CONSIDÉRANT QU'**aucun résident n'a exprimé des préoccupations concernant la démolition et le comité de démolition avait rendu sa décision permettant la démolition du bâtiment au 28, chemin Thurlow le 17 février 2015;

**CONSIDÉRANT QUE** la décision du comité de démolition du 17 février 2015 a été soumise au conseil en date du 4 mai 2015;

**CONSIDÉRANT QUE**, après révision du projet, les membres du comité de démolition ont décidé d'enlever la condition suivante à la démolition de l'immeuble:

- L'arbre privé sur le côté droit du lot doit être maintenu.

Conformément à l'article 7.6 du Règlement no 759 concernant la démolition des immeubles, le conseil municipal reçoit dépôt de la modification à la décision rendue par le comité de démolition à sa séance du 13 juillet 2015 concernant le projet de démolition de la résidence unifamiliale isolée située au 28, Chemin Thurlow, lot no. 2 089 312.

2015-167

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE DÉMOLITION CONCERNANT LE 57, CHEMIN THURLOW**

---

Conformément à l'article 7.6 du Règlement n° 759 concernant la démolition des immeubles, le conseil municipal reçoit dépôt de la décision rendue par le comité de démolition à sa séance du 13 juillet 2015 par laquelle il approuve la démolition de la résidence unifamiliale isolée située au 57, Chemin Thurlow, lot no. 2 088 742.

2015-168

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE 727, ART. 6.5.1 AFIN DE PERMETTRE LA MARGE DE REcul DROITE À 5,56 M (18,25 PIEDS) DE LA LIGNE DU LOT AU LIEU DE 6,10 M (20,00 PIEDS) POUR LÉGALISER L'EMPIÈTEMENT EXISTANT (LA COLONNE ET LE 2E ÉTAGE) DANS LA MARGE AVANT SECONDAIRE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE AU 5, CHEMIN NORTHCOTE, LOT N° 2 089 090, ZONE RA-1(RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES # 18 G-0005)**

---

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du rapport des demandes de dérogations mineures du Règlement de zonage numéro 727, art. 6.5.1 afin de permettre la marge de recul droite à 5,56 m (18,25 pieds) de la ligne du lot au lieu de 6,10 m (20,00 pieds) pour légaliser l'empiètement existant (la colonne et le 2e étage) dans la marge avant secondaire d'une maison unifamiliale détachée;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

CONSIDÉRANT QUE le Comité Consultatif d'Urbanisme, à sa séance du 22 juin 2015, a recommandé *d'approuver conditionnellement* la demande de dérogation mineure ci-dessus à condition que le Département d'Aménagement Urbain examine attentivement le dossier de construction de 2006, de vérifier ce qui est arrivé avec l'emplacement de la maison à l'égard de ladite marge de recul afin de justifier pleinement la demande de dérogation mineure ;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le conseil municipal *approuve* la demande de dérogation mineure décrite ci-dessus pour la propriété située au 5, Chemin Northcote sur le lot no. 2 089 090, Zone RA-1.

Adoptée

2015-169

### **DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN AGRANDISSEMENT DANS LA COUR AVANT ET POUR UNE MODIFICATION DE FAÇADE À UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 2, CHEMIN BRIARDALE, LOT N° 2 090 008, ZONE RA-1 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)**

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU s'interrogent sur la conception du toit concernant la possibilité de dommages futurs causés par une infiltration d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU s'interrogent également sur la conception des gouttières puisque les détails pour ce type spécifique de gouttières sont compliqués et qu'elles doivent être nettoyés et entretenus correctement (entretien difficile);

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU ayant exprimés leurs préoccupations, recommandent fortement au propriétaire d'engager un architecte pour revoir le projet et les détails du design;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver un agrandissement dans la cour avant et pout une modification de façade à une maison unifamiliale détachée située au 2, Chemin Briardale et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 13 juillet 2015 soit *approuvé conditionnellement*. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition les conditions suivantes soient remplies :
  - La section du toit plat au-dessus de l'entrée avec maçonnerie autour n'est pas acceptable et doit être remplacée par le design soumis au CCU le 22 Juin 2015;
  - La jonction du toit entre le mur du 2<sup>e</sup> étage et le toit existant du coté arrière doit être retravaillée afin d'améliorer le drainage;
  - Le design de la gouttière doit être retravaillé pour éliminer la section plat en-dessous;
  - L'inclinaison du toit doit être réduite pour se conformer aux exigences de hauteur maximum pour cette résidence.
  - L'échantillon de maçonnerie final (pierre St-Marc) devra être soumis au CCU pour approbation.

Adoptée

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

2015-170

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE MODIFICATION DE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 14, CHEMIN GAYTON, LOT N° 2 089 899, ZONE RA-2 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des plans et élévations pour une modification de façade d'une maison unifamiliale détachée située au 14, Chemin Gayton et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 13 juillet 2015 soit **approuvé** à la recommandation du CCU. Le projet est conforme aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectant les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775.

Adoptée

2015-171

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN AGRANDISSEMENT DANS LA COUR ARRIÈRE D'UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 58, CHEMIN CLEVE LOT N° 3 021 908 ZONE RB-3 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et RÉSOLU:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver un agrandissement dans la cour arrière d'une maison unifamiliale détachée située au 58, Chemin Cleve et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 13 juillet 2015 soit **approuvé conditionnellement**. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent partiellement les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition les conditions suivantes soient remplies :
  - La section inclinée du toit proposé doit être revue et enlevée;
  - La fenêtre en saillie du 2<sup>e</sup> étage doit être enlevée et remplacée par des fenêtres simples.

***Le Maire William Steinberg appelle le vote.***

**Ont voté en faveur:**

Conseiller Karen Zajdman  
Conseiller Michael Goldwax  
Conseiller Leon Elfassy

**En faveur: 3**

**A voté contre :**

Conseiller Warren Budning  
Conseiller Harvey Shaffer

**Contre : 2**

Adoptée sur division

2015-172

**DEMANDE D'AUTORISATION POUR UNE MODIFICATION DE FAÇADE POUR UNE MAISON UNIFAMILIALE DÉTACHÉE SITUÉE AU 9, CHEMIN FINCHLEY LOT N° 2 088 686, ZONE RA-4 (RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 727), (RÈGLEMENT PIIA NUMÉRO 775)**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et RÉSOLU UNANIMEMENT:

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans et élévations afin d'approuver une modification de façade pour une maison unifamiliale détachée située au 9, Chemin Finchley et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 13 juillet 2015 soit **approuvé conditionnellement**. Les modifications sont conformes aux dispositions du Règlement de zonage numéro 727 et respectent les normes relatives au Règlement de Plan d'implantation et d'intégration architectural numéro 775 et à la recommandation du CCU à condition que la condition suivante soit remplie :
  - Des modillons (*brackets*) doivent être ajoutés pour respecter le style Tudor proposé;

Adoptée

2015-173

### **APPROBATION DE MODIFICATIONS AUX PLANS PRÉLIMINAIRES RELATIVEMENT À LA CONSTRUCTION D'UN PAVILLON DE TENNIS DANS LE PARC HAMPSTEAD**

---

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE le plan d'implantation et d'intégration architecturale montrant des modifications aux plans préliminaires pour la construction d'un nouveau pavillon de tennis dans le parc Hampstead et soumis à la réunion du Comité Consultatif d'Urbanisme du 13 juillet 2015 soit **approuvé aux conditions suivantes** :
  - Le design doit être fait de manière à permettre une bonne aération du bâtiment.
  - Le revêtement extérieur doit être d'une couleur plus pâle (Le rendu de couleur gris pour le revêtement est préféré).

Adoptée

2015-174

### **APPROBATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS DE JUILLET 2015**

---

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes payés pour le mois de juillet 2015 a été soumise au Conseil;

Il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE la liste des déboursés pour la période du 21 juin 2015 au 20 juillet 2015, au montant de 792,419.32 \$, est par la présente approuvée (584,817.44\$ pour les chèques et 207,601.88 \$ pour les paiements en ligne).

Adoptée

2015-175

### **TROISIÈME RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE POUR LE DÉPOTOIR À NEIGE ENTRE LA VILLE DE HAMPSTEAD ET LA VILLE DE CÔTE SAINT-LUC**

---

CONSIDÉRANT QUE le conseil a pris connaissance du projet du troisième renouvellement d'entente, considérant la fin du terme de l'entente de 2009, permettant à la Ville de Hampstead d'utiliser le dépotoir à neige de la Ville de Côte Saint-Luc, entente effective à compter du 22 juillet 2015;

## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- D'autoriser le directeur général ou, en cas d'absence, le greffier, à signer le troisième renouvellement de l'entente intermunicipale pour le dépotoir à neige, effective le 1<sup>er</sup> octobre 2015, par laquelle la Ville de Côte Saint-Luc permet à la Ville de Hampstead d'utiliser le dépotoir à neige de Côte Saint-Luc, situé à l'intersection du chemin Kildare et de l'avenue Marc Chagall, pour la période du 1<sup>er</sup> novembre 2015 au 31 mars 2016;

Le certificat du trésorier n<sup>o</sup>15-27, daté du 23 juillet 2015, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-176

### **OCTROI DU CONTRAT POUR L'ACHAT D'UN CAMION SIX ROUES ANNÉE 2016 ÉQUIPÉ D'UNE BENNE BASCULANTE, D'UN CHASSE-NEIGE ET D'UN ÉPANDEUR À SEL DE DÉGLAÇAGE À GLOBOCAM (MONTRÉAL) LIMITÉE, LE PLUS BAS SOUMISSIONNAIRE CONFORME, POUR UN MONTANT DE 217 517.75 \$ TOUTE TAXES INCLUSES**

---

CONSIDÉRANT QU'il y a eu un appel d'offres publiques pour l'achat d'un camion six roues équipé d'une benne basculante, d'un chasse-neige et d'un épandeur à sel de déglacage,

CONSIDÉRANT QU'après l'analyse des soumissions ouvertes le 27 juillet 2015, celle de Globocam (Montréal) Inc. est la plus basse conforme au cahier des charges;

Il est proposé par le Conseiller Michael Goldwax, appuyé par le Conseiller Harvey Shaffer et RÉSOLU UNANIMEMENT:

- QUE, le contrat pour l'achat d'un camion six roues équipé d'une benne basculante, d'un chasse-neige et d'un épandeur à sel de déglacage; soit octroyé à l'entrepreneur ci-après et pour les coûts suivants :

#### **GLOBOCAM (MONTRÉAL) LIMITÉE**

Camion six roues équipé d'une benne basculante, d'un chasse-neige et d'un épandeur à sel de déglacage; (telle que spécifications)	189 169.00 \$
Taxes sur pneus	18.00 \$
T.P.S. 5%	9 459.35 \$
T.V.Q. 9.975%	<u>18 871.40 \$</u>
Grand total taxes incluses	217 517.75 \$

Le certificat du trésorier No 15-26, daté du 27 juillet 2015 et délivré par le Contrôleur Finance, atteste que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-177

### **APPROBATION DE L'ENTENTE RELATIVE À LA DESCRIPTION DE TÂCHES ET À L'ÉVALUATION DE L'EMPLOI DE L' «AGENT DE FINANCES» ENTRE LA VILLE DE HAMPSTEAD ET LE SYNDICAT DES FONCTIONNAIRES MUNICIPAUX DE MONTRÉAL (SCFP-LOCAL 429)**

---

CONSIDÉRANT QUE le Syndicat réclamait une reclassification de l'emploi d' "Agent de recettes";



## Procès-verbaux de la Ville de Hampstead

Il est proposé par le Conseiller Warren Budning, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'APPROUVER l'entente intervenue entre la Ville de Hampstead et "Le Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal" (SCFP-local 429) relative à la description de tâches et à l'évaluation de l'emploi (groupe de traitement 9);
- D'AUTORISER le directeur des ressources humaines à signer les documents nécessaires à l'exécution de l'entente;

Adoptée

2015-178

### **APPROBATION DE L'EMBAUCHE DE MME OUASSILA FATHI À TITRE D' "INSPECTEUR DES BÂTIMENTS - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DE L'INSPECTION DES BÂTIMENTS"**

---

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Hampstead requiert l'embauche d'un inspecteur des bâtiments, à titre de personnel additionnel temporaire;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, le chef de section du service de l'aménagement urbain et de l'inspection des bâtiments, et la directrice des ressources humaines recommandent l'embauche de **MME OUASSILA FATHI** pour combler ce poste;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2006-344 délègue conjointement au directeur général et au directeur des ressources humaines le pouvoir d'embaucher du personnel cadre temporaire et des employés temporaires pour un mandat à terme fixe d'une durée de moins de cinq cent vingt (520) heures;

CONSIDÉRANT QUE **MME OUASSILA FATHI** a débuté son assignation le 21 juillet 2015;

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par le Conseiller Warren Budning et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- D'APPROUVER l'embauche temporaire de **MME OUASSILA FATHI** à titre d' "**INSPECTEUR DES BÂTIMENTS - SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN ET DE L'INSPECTION DES BÂTIMENTS**" pour une période n'excédant pas le 31 décembre 2015, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 429, et la Ville de Hampstead.

Le certificat du trésorier no 15-25, daté du 21 juillet 2015, a été émis par le contrôleur, attestant que les fonds sont disponibles pour cette dépense.

Adoptée

2015-179

### **APPROBATION DE LA LISTE DES EMPLOYÉS COLS BLEUS AUXILIAIRES POUR LE DÉPARTEMENT DES SERVICES COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS**

---

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance du rapport de la Gestionnaire des loisirs des services communautaires et des loisirs, daté du 24 juillet 2015, en ce qui a trait à l'embauche d'employés cols bleus auxiliaires,

## **Procès-verbaux de la Ville de Hampstead**

Il est proposé par le Conseiller Leon Elfassy, appuyé par la Conseillère Karen Zajdman et **RÉSOLU UNANIMEMENT** :

- QUE le Conseil municipal approuve l'embauche des employés cols bleus auxiliaires comme indiqués sur la liste pour le département des services communautaires et des loisirs, le tout sujet aux conditions usuelles et en conformité avec les dispositions de la convention collective en vigueur entre le SCFP, section locale 301, et la Ville de Hampstead.

Adoptée

### **2<sup>IÈME</sup> PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le Maire invite les personnes présentes à poser leurs questions.

- Une personne est intervenue auprès du conseil, le maire et les conseillers ont répondu aux questions de la citoyenne

2015-180

### **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tous les sujets à l'ordre du jour ayant été discutés, il est proposé par le Conseiller Harvey Shaffer, appuyé par le Conseiller Michael Goldwax et résolu à l'unanimité de clore la séance à 21h24.

Adoptée

(s) William Steinberg  
Dr William Steinberg, Maire

(s) Simona Sonnenwirth  
Simona Sonnenwirth, Assistante-greffière